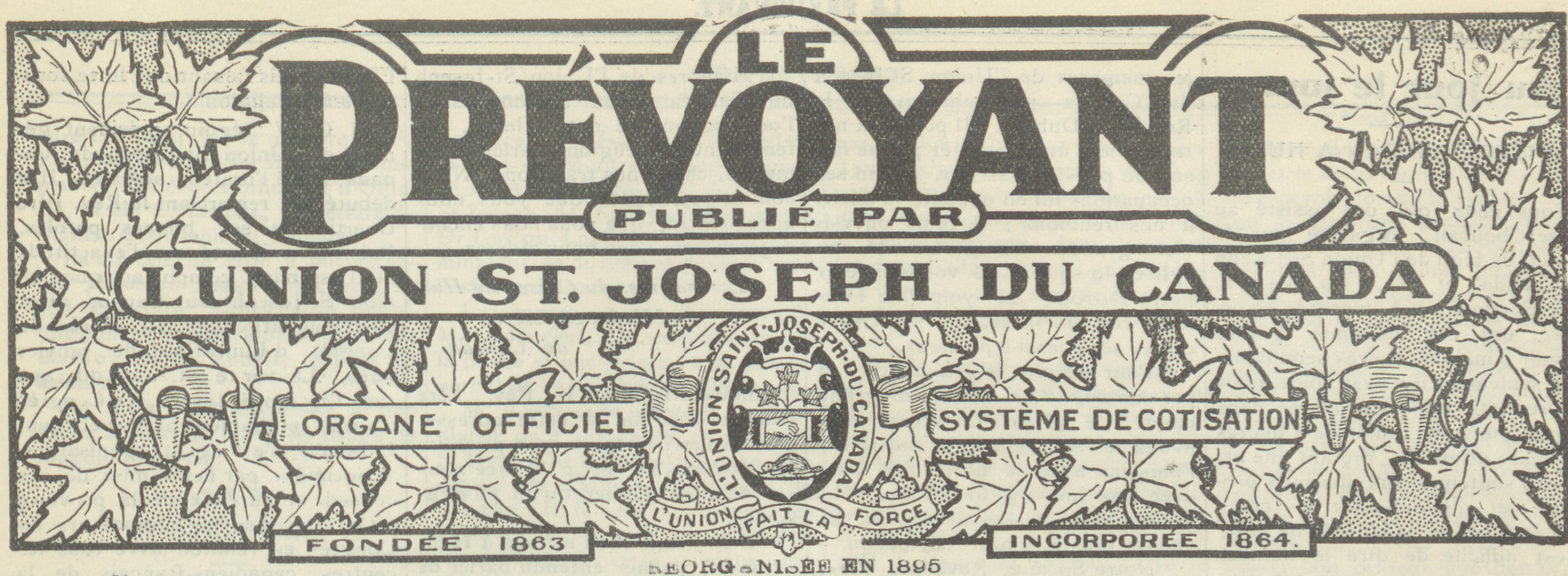




VOLUME XV.—No. 22.

OTTAWA, ONT., NOVEMBRE 1910.

Abonnement \$1.00 par an

L'AVENIR?...

Parmi les apôtres de l'anglicisation des Canadiens-français, certains croient la race canadienne-française fatalement destinée à disparaître. D'autres craignent que sa survivance finisse par provoquer un démembrement du Canada. Les premiers estiment que l'absorption étant inévitable, autant vaut hâter son accomplissement et en avoir le cœur net. Les seconds, pour prévenir un démembrement qui compliquerait singulièrement les questions politiques en Amérique, travaillent à dépouiller les Canadiens français de leur nationalité. A l'unisson, ces francophobes, sincères ou hypocrites, soutiennent, s'appuyant sur les leçons de l'histoire, l'impossibilité du maintien du statu quo actuel au Canada.

Pourquoi se prévaloir de quelques leçons de l'histoire pour conclure que telle ou telle destinée doit attendre la race canadienne-française? L'existence même de cette race est une preuve probante que l'histoire ne se répète pas toujours. Celui qui, comme l'a si bien dit Bossuet, "élève les trônes et les abaisse," a des desseins insondables et des moyens d'y parvenir variés à l'infini. N'est-il pas le Tout-Puissant?

Inutile d'essayer de faire entendre raison aux esprits qui craignent ou espèrent l'absorption des Canadiens-français par la majorité anglaise du Canada. L'absorption! Elle a été le rêve ou le cauchemar de plusieurs cerveaux depuis un siècle et demi. Pourtant, elle s'éloigne chaque jour davantage de sa réalisation.

En ce qui concerne la possibilité future d'un démembrement, créateur d'un état canadien-français, il faut être crédule pour y croire. Il est vrai que la race canadienne-française est présentement cantonnée dans la province de Québec et dans cette partie de l'Est américain qui, logiquement, devrait appartenir au Canada, mais en dehors de Québec, il y a de vigoureux rameaux français qui puisent la majeure partie de leur subsistance au vieux tronc québécois et qui n'ont aucunement envie de se dessécher. Sans compter les Acadiens qui gagnent sans cesse du terrain dans les provinces maritimes et qui, animés d'un patriotisme vigoureux, font montre d'une énergique vitalité, il faut se souvenir qu'Ontario compte 210,000 Canadiens-français, et que des noyaux canadiens-français sont à se tailler un avenir dans l'Ouest.

A l'heure présente, il est difficile de suivre les mouvements de la population du Canada parce qu'il n'y a pas eu de recensement depuis neuf ans, et parce qu'une néfaste politique d'immigration a invité l'Europe à se déverser chez nous à pleins bords. En 1901, l'élément canadien-français formait 80% de la population de la province de Québec, 30% de la population du Canada, 7% de la population d'Ontario, 5% de la population des provinces de l'Ouest. Comme l'émigration aux Etats-Unis a sensiblement diminué depuis dix ans, et comme un mouvement migratoire s'est effectué peu à peu de la province de Québec aux provinces de l'Ouest, il est permis de présumer qu'en dépit de l'augmentation vertigineuse de l'élément cosmopolite du Grand Ouest, les Canadiens-français n'ont pas perdu la proportion que leur accordait le dernier recensement sur la population totale.

Un fait acquis, c'est que partout où ils se fixent, les Canadiens-français, loin de se laisser absorber par les races qui les entourent, accroissent leur nombre plus rapidement que leurs concitoyens. Ainsi, dans Québec, l'élément canadien-français formait 75 p. c. de la population en 1851; 76 p. c. en 1861; 78 p. c. en 1871; 79 p. c. en 1881; 79 p. c. en 1891; 80 p. c. en 1901. Même marche ascendante dans Ontario où il forme 2 p. c. de la population totale en 1851; 2 p. c. en 1861; 4 p. c. en 1871; 5 p. c. en 1881; 6 p. c. en 1891; 7 p. c. en 1901. Il est notoire, pourtant, que la province de Québec a longtemps perdu un riche filet de sang coulant vers la République américaine. Connus aussi que dans Ontario, tout mettrait entrave au progrès des Canadiens-français.

La conclusion à tirer de là, c'est que les races imbues d'un vigoureux esprit religieux et soucieuses de conserver leurs mœurs saines peuvent paraître, à certains moments, noyées au milieu d'un flot étranger, mais réussissent toujours à surnager. Progresser lentement mais sûrement, tel est leur propre. Elles ne comptent pas sur un appoint du dehors pour accroître leur effectif; elles ont une vitalité active qui leur infuse constamment un sang nouveau.

La race canadienne-française sera toujours assez forte dans Ontario et dans l'Ouest pour conserver au Canada son caractère actuel et pour empêcher, dans un lointain avenir, le démembrement. L'Union devait jadis être le cercueil de l'élément canadien-français au Canada. Le miracle qui a fait cet élément non seulement résister à l'absorption dans le passé mais prendre une place plus grande au soleil, se continuera. Les anglais d'origine canadienne ou d'origine américaine qui vivent côte à côte avec nous ont appris et apprennent encore à nous connaître et à nous estimer. Notre chevaleresque loyauté et notre française franchise leur plaisent. Ceux d'entre eux, et ils sont légion, qui ont lu notre histoire et qui ont étudié notre mentalité, reconnaissent que nous avons, sur la terre des Cartier et des Champlain, les droits des premiers occupants. Ils déplorent le fanatisme des esprits vils qui, dans un but politique, exploitent contre nous les préjugés de races, et ils ne nous en veulent aucunement de travailler à la grandeur de notre commune patrie en conservant jalousement notre nationalité.

Pourquoi croire que Canadiens-français et Canadiens-anglais sont destinés à vivre séparément plus tard, lorsqu'ils n'ont pas jugé devoir le faire dans le passé, et lorsque la Confédération a été, somme toute, un succès jusqu'à date? Le passé a vu, le présent voit, et l'avenir verra, au Canada comme dans tous les pays, l'ambition et la cupidité exploiter les préjugés qui dorment au fond de l'âme de toute race. De quel mépris sont dignes ces perturbateurs volontaires de la paix sociale. Chose certaine, cependant, c'est que tôt ou tard, le feu avec lequel ils jouent impunément les brûlera eux-mêmes. Plus à plaindre qu'à redouter sont ces êtres miés par la fièvre des honneurs, ou ces cerveaux hantés par quelque rêve absurde. Le gros bon sens populaire finit toujours par deviner leur jeu et par le déjouer. Il faut croire au triomphe ultime de la vérité et de la justice. Qu'elle soit française, anglaise ou américaine, l'opinion publique ne se laisse jamais bernier indéfiniment. Elle a des réveils soudains qui suivent la léthargie où on l'entretient, et alors, elle secoue vigoureusement le joug sous lequel on la tient, et impose énergiquement sa robuste volonté.

CHARLES LECLERC.

Au jour le jour.

CONCERT-BOUCAN A HULL.

Tous ceux qui ont assisté au concert-boucan organisé par le conseil de Hull de l'Union St-Joseph du Canada, et qui a eu lieu à la salle Fortin-Gravel, mardi le 25 octobre, ont été unanimes à dire n'avoir jamais vu succès semblable. Non seulement il y avait foule, mais encore cette foule est restée dans l'atmosphère de fumée de 8 heures à 1 heure du matin, prêtant une attention soutenue aux discours prononcés et applaudissant les chansons exquises de la chorale de Hull. Il est difficile de dire le nombre exact de personnes qui ont participé à ce concert-boucan-loterie. La salle, spacieuse pourtant, était bondée. On avait vendu près de 900 billets.

Il nous faut dire aussi qu'à cette réunion intime ont été prononcés des discours comme il n'est pas donné au public d'en entendre souvent. La corde patriotique a vibré et fait vibrer les cœurs.

Dans son discours d'ouverture, M. le Dr J. U. Archambault, président de l'assemblée, a souhaité une cordiale bienvenue aux personnes présentes les a remerciées d'être venues en aussi grand nombre et les a priées de s'amuser à qui mieux mieux dans la plus parfaite fraternité. Il a fait, en faveur de l'Union St-Joseph du Canada, un appel chaleureux, faisant voir combien cette société nationale est digne de l'encouragement des Canadiens-français. Ses paroles ont été accueillies par des applaudissements.

Est entré alors dans la salle le Révérend Père Guertin, curé de la paroisse de Notre Dame de Hull. Son arrivée a été saluée avec enthousiasme. Et M. le Dr Archambault, se faisant l'interprète des sentiments de tous, lui présenta l'adresse suivante :

Rév. Père Arthur Guertin, O.M.I.,
Curé de Notre-Dame de Grâces,
Révérend Père,

"A pareil jour, l'an dernier, dans cette même salle, 300 membres de l'Union St-Joseph du Canada, réunis pour lancer joyeusement dans l'air des spirales de fumée et pour renforcir les liens d'amitié qui les unissent saluaient avec reconnaissance la présence, au milieu d'eux, du Rév. Père Duhaut, leur digne chapelain.

"Leur bonheur n'est pas moindre aujourd'hui, Révérend Père, de vous offrir l'expression de leur plus sincère affection, de leur plus complète soumission, de leur plus vive reconnaissance.

"La nouvelle du départ du Rév. Père Duhaut nous aurait beaucoup affligée si nous n'avions appris, en même temps, que vous étiez son digne remplaçant. Père tendrement aimé, tel était, pour les paroissiens de Notre-Dame de Grâces et pour

les membres de l'Union St-Joseph du Canada particulièrement, le Rév. Père Duhaut. Il portait à notre Société un vif intérêt ; il se faisait un plaisir d'assister, quand ses occupations lui en donnaient le loisir, à nos réunions ; il nous ouvrait bien grandes les portes de son église, lorsque nous voulions fêter notre Patron. Sa sympathie nous était réconfortante, sa sollicitude chère, ses conseils précieux.

"Pour remplir le grand vide fait par son départ, il fallait un grand cœur... le vôtre. Ce cœur, nous avons eu l'intuition qu'il battrait à l'unisson avec le nôtre. Et c'est avec une joie vigoureuse que nous vous prions respectueusement de vouloir bien être notre chapelain.

"Notre Société, Révérend Père, n'est-elle pas digne du patronage du clergé, et du clergé canadien-français surtout ? Secourir les malades, protéger les veuves, nourrir et instruire les orphelins, tel n'est pas son but ultime. Elle vise surtout à la conservation de la religion

"Membres de l'Union St-Joseph du Canada, nous voulons, sous l'œil vigilant de notre clergé, défendre notre religion, parler notre langue, chérir nos traditions. Nous sommes persuadés que vous nous approuverez, que vous nous encouragerez, que vous nous aiderez.

Les membres du Conseil de Hull de l'Union St-Joseph du Canada.

Immédiatement, le Rév. Père Guertin répondit à cette adresse. Nous voudrions pouvoir reproduire son discours en entier. Force nous est de n'en donner qu'un pâle résumé :

"Bien avant mon arrivée à Hull, a-t-il dit, j'avais entendu parler de l'Union St-Joseph du Canada, et j'en avais entendu parler si avantageusement, que j'avais hâte de lier connaissance avec elle. Je la savais non seulement une société mutuelle bien administrée, mais je la savais surtout une société véritablement



OFFICIERS DU CONSEIL DE ST-GILLES NO. 196.

et de la nationalité des Canadiens-français.

"Une guerre si ardente, tantôt ouverte et tantôt sournoise, est faite à la religion, en notre siècle de matérialisme brutal, qu'il importe d'unir les Canadiens-français en phalanges compactes pour les préserver de la perte de leur foi.

"Quant à la nationalité canadienne-française, des événements récents ont prouvé que pour résister à l'absorption elle doit lutter encore et lutter toujours. Nombreux sont les esprits qui croient, en se basant sur l'histoire des siècles passés, que la race canadienne française est irrévocablement destinée à disparaître : que cette catastrophe arrive un siècle plus tôt ou un siècle plus tard, qu'importe, disent-ils. Mais nous saurons leur prouver que l'histoire ne se répète pas toujours et que le miracle de la conservation de la nationalité canadienne-française en Amérique doit se perpétuer. La Providence qui a veillé sur le berceau de notre race protégera son adolescence et la guidera vers de brillantes destinées.

catholique et nationale. Puisque l'occasion m'en est fournie aujourd'hui, je veux féliciter Monsieur le Président général Séguin de la part active prise par l'Union St-Joseph du Canada au Congrès d'Education des Canadiens français de la province d'Ontario. Je veux surtout applaudir à l'œuvre du "Centin Colégial". Elle mérite toute notre admiration. C'est elle qui contribuera le plus efficacement à la solution des problèmes qui donnent du fil à retordre à nos compatriotes d'Ontario. Elle donnera, aux Canadiens-français de là-bas, des hommes munis d'une instruction solide, des hommes qui formeront une classe dirigeante vigoureuse, des hommes qui assureront le respect des droits des premiers habitants de ce sol." L'orateur s'est vu applaudir de l'auditoire, offert comme chapelain du conseil n° 2 de l'Union St-Joseph. Il a aussi engagé fortement ses paroissiens à entrer dans les sociétés catholiques et canadiennes-françaises plutôt que de s'affilier aux organisations non condamnées encore par

l'Eglise mais faisant une lutte sournoise à la religion.

M. G. W. Séguin, président général de l'Union St-Joseph du Canada, a été l'orateur suivant. Il a débuté en remerciant le Rév. Père Guertin de ses bonnes paroles. Puis, il a insisté sur l'exactitude de l'assertion comportant que l'Union St-Joseph du Canada avait contribué largement au succès du Congrès d'Education de janvier 1910. La vérité est, a-t-il dit, que sans l'Union St-Joseph, ce Congrès n'aurait probablement pas eu lieu. Lorsqu'il s'est agi d'organisation, la Société a, par l'entremise de ses conseils et bureaux de la province d'Ontario, mis les promoteurs du Congrès en relation avec tous les centres canadiens-français de la province. Parlant du "Centin Colégial", l'orateur a déclaré que le mérite de l'institution de cette œuvre ne lui revenait pas à lui seul, mais aussi à ses collègues de l'Exécutif, qui lui ont prêté leur concours. Le président général a démontré les progrès accomplis par l'Union St-Joseph du Canada depuis quinze ans ; elle comptait alors 800 membres, alors qu'elle en a actuellement plus de 25,000. Elle est la société qui, au Canada, compte dans ses rangs le plus grand nombre de Canadiens français.

Il importe de faire une mention toute spéciale de l'éloquent discours prononcé par le Rev. J. B. Bazinet, Chancelier suprême de l'Union St-Joseph du Canada. Avec maîtrise, délicatesse et vigueur, celui-ci a traité la question la plus à l'ordre du jour qui soit actuellement. Nos lecteurs comprendront, sans plus d'explications, ce à quoi nous faisons allusion. Les applaudissements qui ont souligné le discours du Rév. J. B. Bazinet sont une preuve indiscutable que l'auditoire a compris le sens et la portée de ses paroles, et les a approuvées. Il s'agissait d'une protestation digne mais énergique contre des événements de date récente qui ont constitué, à l'endroit de la race canadienne-française, une véritable insulte. Cette insulte, il faudrait être lâche, a dit en somme l'orateur, pour la subir sans protestation. Or, nous ne sommes pas lâches ; nous sommes simplement fils soumis de l'Eglise et hommes sincères, francs, loyaux, ne sachant pas manier les armes dont on se sert contre nous. Un journal disait l'autre jour : "Il y a assez d'une province de Québec." Oui, répond l'orateur. Mais cette province est la terre de la vraie tolérance, de la liberté bien entendue et de la loyauté indiscutable. Elle est la province d'où sont sortis et sortent encore les évangélistes de l'Ouest, les apôtres qui n'ont pas parcouru le pays en charcapelle, mais dont les pieds ont chaussé et chaussent encore la raquette. Ce n'est que justice de rendre hommage ici, dit l'orateur, à la Congrégation des Oblats ! (Applaudissements).

Les autres orateurs de la soirée ont été M. le Maire Fontaine, M. le

curé Carrière, M. le notaire F. A. Labelle, M. Aurélien Belanger, inspecteur des écoles bilingues d'Ontario, et M. C. Leclerc, secrétaire de l'Union St-Joseph du Canada.

La chorale de Hull a fait entendre plusieurs beaux morceaux de son répertoire. Ont chanté individuellement et amusé beaucoup l'auditoire : MM. Robert, Massé et Bédard.

La foule s'est dispersée à une heure du matin, après le tirage de magnifiques prix.

ST-HYACINTHE.

Enfin !... La ville de St Hyacinthe peut se réjouir d'avoir maintenant son conseil local de l'Union St-Joseph du Canada !... Les autorités ecclésiastiques, les sociétés sœurs, les associations diverses et toute la population lui ont fait le plus chaleureux accueil et lui souhaitent une continue prospérité.

Le dimanche matin, 23 octobre, M. C. O. Durocher, ex-maire d'Ottawa, Directeur général de l'Union St-Joseph du Canada, M. le Dr J. U. Archambault, Médecin général, et M. E. A. B. Ladouceur, Président du conseil de district de Montréal, venus spécialement pour l'installation du conseil, se présentèrent à Mgr A. X. Bernard, évêque de St Hyacinthe.

Monsieur reçut ces hauts dignitaires de l'Union St-Joseph du Canada avec une cordialité vraiment paternelle, ouvrant toutes grandes les portes de son diocèse à une société canadienne française et catholique telle que l'Union St-Joseph du Canada. Et, c'est avec une salubre bénédiction, pour eux et pour tous les membres du conseil de St Hyacinthe et des autres conseils que le digne et vénérable prélat renvoya ses distingués visiteurs.

Comme l'Union St-Joseph du Canada ne vient pas s'établir à Saint-Hyacinthe en ennemie d'aucune société canadienne-française et catholique, mais en compagne fidèle qui désire, avant tout, les intérêts de la Religion et de la Nationalité, les hauts dignitaires rendirent visite aux Présidents des diverses sociétés, principalement à M. Aimé Amyot, le dévoué président de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe.

Enfin, les Zouaves de St-Hyacinthe, une association vraiment admirable, dont les membres sont des adversaires acharnés des sociétés neutres et encore plus des mauvaises, mirent leurs magnifiques salles à la disposition des organisateurs de l'installation.

Dès sept heures du soir, près de 300 personnes, invitées du haut de la chaire et dans les journaux, s'emparaient des sièges disposés pour la circonstance dans la salle du gymnase.

L'entrée de M. le chanoine Sénécal, curé de la Cathédrale et chapelain du nouveau conseil, fut saluée par des applaudissements. MM. Durocher, directeur général, le Dr Archambault, médecin général, et

Ladouceur, président du conseil de district de Montréal, accompagnés de M. Amyot, président de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe, et du Dr Gaston Lapierre, médecin examinateur, se dirigèrent aussitôt vers l'estrade d'honneur.

La séance, sous la présidence de M. Ladouceur, fut commencée par la prière et par la lecture du procès-verbal de l'assemblée des élections.

M. Ladouceur exprima tout le plaisir qu'il ressentait en venant à St-Hyacinthe faire l'installation d'un conseil de l'Union St-Joseph du Canada. Il félicita hautement les Zouaves de l'accueil cordial qu'ils accordaient à cette société, qui n'oubliera point l'honneur qui lui est fait par la présence de quelques uns de ses membres, recouverts de la livrée glorieuse des soldats pontificaux. M. Ladouceur constata aussi avec plaisir que le conseil de St-Hyacinthe comptait parmi ses

par sa bienveillance et son affabilité. Ajoutons que les premiers mots de son discours achevèrent de lui gagner les sympathies de tous. Il fut vivement applaudi. Les dames et les demoiselles, en très grand nombre dans la salle, apprécièrent fort les bonnes paroles qu'il leur déclara.

M. O. Durocher, directeur général et l'un des premiers apôtres de l'Union St-Joseph du Canada, se leva aux applaudissements de tous sur la demande du président. L'orateur donna quelques explications bien appropriées et bien goûtées sur la Société.

M. le Chanoine Sénécal, le distingué chapelain du conseil de Saint-Hyacinthe, invité à dire quelques mots, se dit heureux de pouvoir seconder son évêque dans la bienveillante réception que celui-ci fait à l'Union St-Joseph du Canada. M. le Chanoine parla aussi des dangers

recteur général, en lui disant que lui et le conseil seront enchantés de le recevoir lorsqu'il viendra apporter la bannière promise, dans une certaine période de recrutement, ajoutant sans crainte que cette période serait beaucoup plus courte que celle accordée par le directeur général, grâce au concours des zélés membres de cette nouvelle succursale qui ont rivalisé d'enthousiasme jusqu'à ce jour.

La série des discours se termina par celui de M. J. B. Friset, organisateur, qui a si largement contribué à former le conseil de St-Hyacinthe. M. Friset montra qu'il est aussi bon orateur que bon organisateur. En quelques instants, il nous parla de la mutualité, du recrutement, des sociétés neutres, et termina par un vibrant appel aux personnes présentes. Sans nul doute, nous aurons bientôt la preuve que la ville de St-Hyacinthe est capable d'avoir un conseil d'au moins cent membres.

Le 2^e vice-président, M. J. E. Nichol, ayant contracté mariage le lendemain des élections, ses confrères lui présentèrent un magnifique service à dîner.

Parmi l'assistance, il nous a fait plaisir de remarquer la présence d'un Chevalier de Pie X, ancien zouave pontifical, M. L. Ferrier Charrier, père de notre sympathique ami M. Eugène Charrier, agent pour l'Union St-Joseph du Canada.

Nous terminons en ajoutant que la population de St-Hyacinthe sera heureuse d'avoir encore l'occasion d'entendre les distingués orateurs de cette société. En attendant, elle conservera un précieux souvenir de l'installation de ce conseil, et elle lui fait ses meilleurs vœux.

ST-DAMIEN DE BELLECHASSE

L'Union St-Joseph du Canada, société de secours mutuels canadienne-française très favorablement connue dans la province de Québec, déploie beaucoup d'activité depuis quelque temps. M. Racine, un de ses organisateurs, a visité Bellechasse récemment, ainsi que St-Lazare, St-Gervais et St-Charles, où il a recruté plusieurs membres. Une société y gagne toujours à être représentée par des hommes bien renseignés, de bons mutualistes, des honnêtes gens, enfin. Parfois, nos fermiers sont les dupes d'agents peu soucieux de la responsabilité qu'ils assument en colportant le mensonge de porte en porte et en abusant de la confiance de nos concitoyens. Nous avons été le jouet de quelques uns de ces imposteurs, ici. Cependant, l'organisateur Racine a su gagner l'estime des gens en peu de temps et l'Union St-Joseph du Canada est maintenant solidement implantée à St-Damien, comté de Bellechasse.

Dimanche, le 30 octobre dernier, a été faite l'installation des officiers du nouveau conseil de St-Damien de Bellechasse n° 120. L'inspecteur



CONSEIL LOCAL DE SHAWINIGAN FALLS N° 23.

1^{re} rangée du haut : M. Donat Courteau, com.-ord.; M. Wil. Desilets, visiteur; MM. Albert Goulet, J. L. Goulet, Louis Bélisle, censeurs; Gus. Doucette, visiteur. — 2^e rangée : M. Jos. Guay, sec.; M. J. C. Gaudry, 1^{er} vice-prés.; M. Jules Dumaine, président; M. J. T. Veilleux, 2^e vice-prés.; Dr J. A. Dufresne, méd.-exam.; Rév. J. A. Ladouceur, chap. hon.; M. J. W. J. Forget, trésorier; Rév. J. O. Meunier, chapelain.

membres cinq ou six de ces excellents citoyens.

La distribution des insignes et des charges se fit ensuite dans l'ordre suivant :

Chapelain, M. le Chanoine L. A. Sénécal, curé de la Cathédrale; président, M. Emile Chagnon; 1^{er} vice-président, M. Téléphone St Cyr; 2^e vice-président, M. J. E. Nichol; secrétaire, M. Rodolphe Chagnon; trésorier, M. Alexandre Hébert; receveur, M. J. A. Giard; visiteurs, MM. Dominique Cadorette et Albany Blanchard; censeurs, MM. Raymond Bourgeois, Emile Taillon et Ernest Gaucher; commissaire-ordonnateur, M. W. Bienvenue; médecin-examinateur, M. Dr Gaston Lapierre.

Le deuxième orateur fut le médecin général, M. J. U. Archambault. Disons tout d'abord que le médecin général s'était assuré la sympathie dès avant l'ouverture de la séance,

des sociétés neutres. "A en juger, dit-il, par les dix dernières années d'opérations de l'Union St-Joseph du Canada, nous voyons qu'elle est assise sur des bases solides, et tout en étant fier d'en devenir le chapelain, comme société catholique, sœur de notre oeuvre diocésaine, je ne puis que lui donner mon appui et lui souhaiter longue vie et prospérité parmi nous."

Le président du nouveau conseil, M. Emile Chagnon, comptable en chef du Département de l'Aqueduc, se levant aux acclamations de la foule, et avec toute l'humilité qu'on lui connaît, se déclara incompetent pour la charge que le conseil lui avait imposée en le faisant présider aux destinées de ce nouveau né catholique, mais assura néanmoins qu'il ferait tout son grand possible pour que le nombre des membres de cette succursale doublât en quelques mois. Il releva le défi du di-

général, M. C. S. O. Boudreault, était présent. Dans un discours qui fut fort apprécié, il fit voir l'urgence de l'organisation d'une bonne mutualité dans un comté comme celui de Bellechasse. Il expliqua les nombreux avantages de la Société, les bénéfices accordés aux membres et la nécessité de l'assurance pour la famille et sous tous les points de vue.

Après de jolis discours prononcés par M. l'organisateur Racine, M. Métivier, président du nouveau con-



RÉVÉREND ED. PAQUET,
Chaplain du Conseil de St-Gilles n° 196.

seil, et M. le Dr Dumas, les officiers suivants furent élus :

Président, M. Alyre Métivier ; 1er vice-président et médecin examinateur, Dr J. E. Dumas ; 2me vice-président, M. Nap. Gagné ; secrétaire M. Alfred Gagné ; trésorier, M. Nap. Aubin ; receveur, M. Jos. Bélanger ; visiteurs de malades, MM. Arthur Nadeau et Wilfrid Dion ; censeurs, MM. Louis Métivier, Alfred Audet et Jos. Nadeau ; commissaire-ordonnateur, M. Charles Chabot.

Ce conseil augmentera en nombre certainement, l'Union St-Joseph du Canada ayant déjà fait beaucoup de bien dans la région.

FEUE MADAME MAGEAU.

Nous désirons offrir nos plus profondes sympathies à M. Z. Mageau, Commissaire du Président général de l'Union St-Joseph du Canada, membre de l'Exécutif de l'Association Canadienne française d'Education d'Ontario et négociant de Sturgeon Falls, qui vient de perdre une épouse tendrement aimée et véritablement digne de l'être.

Les deuils de nos amis sont nos deuils. Monsieur Mageau a toujours été un ami sincère, dévoué, zélé de l'Union St-Joseph du Canada. Aussi, la Société ressent profondément le malheur qui vient de le frapper.

Son épouse défunte était une canadienne française au cœur tissé des fibres qui révèlent la véritable mère canadienne.

Réclamations payées en octobre

No. du décès	Nom du décédé	No de police	Nom du réclamant	Montant	Date du décès	Date du paiement	Adresse du membre avant son décès
795	Geo. Gélinas...	13736	Geo. L. Gélinas.	\$ 1,500.00	24 dé. 08	25 oct.	Les Piles
1047	Hermine Migneault	19253	Samuel Lavoie ..	1,500.00	7 mars	25 "	Rivière du Loup
1095	Adélard Normand	29753	Mme Pierre Normand	500.00	26 avril	13 "	St-Eugène, Qué.
1144	Hilaire Gareau ..	37	Delphine Gareau	1,000.00	27 juin	6 "	Ottawa No 1
1178	Nelson Marinier.	34094	Mme H. Marinier	1,000.00	5 août	25 "	Ronfield
1179	Pierre Guérin...	8689	Pierre Guérin..	1,000.00	12 "	29 "	Orléans
1180	Jos. E. Boisclair.	42245	L. N. Boisclair..	1,500.00	18 "	25 "	Stanford
1181	Léon Patry	13994	Julien Patry.....	1,500.00	23 "	13 "	Perkins Mills
1183	M.-Anne Pilon...	12767	Paul Côté.....	100.00	20 "	13 "	Verner
1185	Maxime Pelletier	15669	Jos. Blouin.....	3,000.00	7 "	13 "	Québec
1190	Damase Biron ..	7009	Marie Biron.....	1,500.00	6 sept.	13 "	Coaticook
1191	Georgina Pigeau	3843	Urgel Pigeau....	75.00	29 août	13 "	Pembroke
1193	C. Denoncourt...	7099	Ed. Boisvert....	100.00	1 sept	13 "	Grand'Mère
1196	J. Art. Bergeron	40947	William Bergeron	1000.00	31 août	12 "	Hull
1198	M. A. Deblois...	20197	Désiré Ferland..	100.00	14 sept	13 "	Scott's Stn
1199	L. U. Baribeau...	9680	M. A. Pronovost	1,500.00	1 "	13 "	St-Casimir
1200	Hercule Proulx...	663	S. Proulx	1,000.00	20 "	29 "	Janeville
1201	Auguste Potvin...	400	Lumina Caron ..	1,000.00	15 "	29 "	C. St-Ignace
1206	Edmond Roy.....	27244	Marie Drouin ..	1,500.00	25 "	29 "	Thetf - Mines
1208	J. Naz Couture.	13205	Marie Pouliot ..	1,500.00	18 "	29 "	St-Agapit
1209	Claudia Langevin	16000	Raoul Dicaire ..	100.00	23 "	29 "	Coteau Stn
1210	F. X. Marceau...	15415	Delima Ouellette	1,500.00	20 "	29 "	St-Elie d'O.
1211	Jos. Gladu.....	14333	Delim Leblanc	1,500.00	4 oct.	29 "	Janeville
1207	J. Arm. Vinelle...	24228	Délia Rhéaume..	750.00	24 sept.	25 "	Ste-Clotilde

OFFICIERS - Conseil Exécutif.

President d'Honneur, Mgr l'Archevêque d'Ottawa.
Chaplain General, Monsignor J. O. Routhier, Vicaire-general.
President General, G. W. Seguin, Ottawa.
1er Vice-President, J. A. Beliveau, Avocat, Trois-Rivières.
2e Vice-President, J. S. Tetreault, Notaire, Sherbrooke.
Directeur General, O. Durocher, Ex-Maire Ottawa.
Chancellor Supreme, Rev. M. J. B. Bazinet, Plaisance.
Censeur Supreme, S. C. Larose, Fonctionnaire, Ottawa.
Contrôleur Supérieur, A. E. Brunet, Courtier, Montreal.
Tresorier Supérieur, "pro tem", M. Albert Pinard, Ottawa.
Receveur General, Albert Pinard, echevin Ottawa.
Medecin General, J. U. Archambault, M.D., Hull.
Sergent d'Armes, P. H. A. Caron, Rimouski.

Conseil Judiciaire.

President, Rev. J. B. Bazinet, Chancelier Supreme, Plaisance.
Chancelliers Supérieurs, MM. J. M. Fleury, Ottawa; N. Wallot, Valleyfield; J. Gratton, Hull; et J. P. Samson, Lévis.

Conseil Financier.

President, S. C. Larose, Censeur Supreme, Ottawa.
Censeurs Supérieurs, G. L. Fink, Ottawa; A. Caron, Hull; J. A. Tanguay, Montreal; J. A. Gravel, Notaire, St-Narcisse.

Bureau Medical.

President, J. U. Archambault, M.D., Medecin General, Ottawa.
J. A. Duhamel, M.D., Montreal; **P. H. Bedard**, M.D., Quebec;
J. A. St-Denis, M.D., Montreal, et **R. H. Parent**, M.D., Ottawa.
Auditeurs Supérieurs, J. N. Rattey, J. F. H. Laperrière, Ottawa.
Secrétaire General, C. Leclerc, 325 rue Dalhousie, Ottawa.
Inspecteur General, C. S. O. Boudreault, Ottawa.

Tableau d'Honneur

Recrutement en Octobre.

Eug. Sauvé.....	56	J. W. Séguin, Haileybury.....	6
J. M. Lemieux ..	30	Moïse Rochon, Clarence Creek	6
M. A. Ménard.....	21	Ald. Belec, Rapide de l'Original	6
J. B. Friset.....	18	J. A. Dupuis, Murray City	5
Nestor Wallot.....	18	Jos. Guay, Shawinigan Falls	5
Geo. Racine	14	H. W. Richer, St-Isidore	5
L. J. Bourdon.....	7	E. Villeneuve, Calumet	4
G. J. Tessier fils..	6	Frs. Pelletier, Riv. du Loup.....	4
Jos. Hudon.....	4	André Leger, Lachapelle.....	4
F. X. Julien.....	1	Geo. Michaud, Riv. du Loup	4
C. Ménard, Hawkesbury.....	38	Pierre Lortie, Rapide de l'Original	4
J. H. Bélanger, Hull n° 2.....	27	M. C. Aubin, Fort William	4
Ant. Ladouceur, Buckingham.....	22	Jos. Caron, Tilbury	4
L. P. Thériault, Montmartre	13	Jos. Chamberland, Ste-Rose du Dégéle	4
F. X. Glandon, Aylmer	12	N. DelGuidice, St-Bruno.....	4
F. X. Hamelin, Buckingham	11	J. P. Ouellette, Thessalon	3
Jos. Lemire, St-Henri, Montréal.....	10	J. B. Levaque, Ste-Eugène	3
J. O. Leroux, Coteau Station	10	C. Gladu, Janeville	3
Frs Malette, Lachute Mills	9	J. E. Landriault, Ripon.....	3
J. E. Maillé, Ste-Thérèse	8	Ludger Proulx, Riv. du Loup	3
Theo. Leclerc, Roberval	8	Gilbert Roy, Ste-Anne de Prescott.....	3
E. J. Labelle, Ottawa	7	Ernest Cécile, Tecumseh	3
H. Gauthier, Rockland	7	M. Courtemanche, Rap. de l'Original	2
		J. B. Neveu, Ste-Anne No 93.....	2
		Thos. Maheu, Grenville.....	2
		Thos. Raymond, St-André d'Arg.....	2
		J. A. Fréchette, Ste-Anne de Prescott.....	2
		J. H. Lavallée, St-Félix de Valois	2
		Ant. Landry, N.-D. du Lac	2
		Ovide Gagnon, Bassin Chicoutimi.....	2
		J. F. O. R. Millette, L'Original	2

Chas Mailly, Québec n° 193.....	2
Ch. Chénier, Annapolis.....	2
J. A. Côté, St-Jovite	2
H. Lavolette, Alfred.....	2
F. P. Lemieux, Cabano.....	2
Albert Cyr, Lorrainville.....	2
H. Charboeneau, Haileybury	2
Art. Chéné, Oka	2
Henry Auger, Hintonburg.....	1
H. Bélanger, L'Acadie	1
J. A. Bigonnesse, Montréal.....	1
Art. Beilau, Blind River	1
L. P. Beaudoin, St-Anne de Bell.....	1
Rév. J. Chatelain, Thurso.....	1
H. R. Beaudry, Winnipeg.....	1
Aug. Bérubé, Edmundston.....	1
A. B. Chartrand, St-Anicet	1
Art. Bissonnette, Fournier	1
Henri Côté, Ottawa	1
G. L. Cloutier, Cedar Hall	1
F. Clermont, St-André de K.....	1
Eug. Dubé, Rivière du Loup	1
Jos. Z. Dumais, Thetford Mines.....	1
C. O. Dupuis, Ste-Anne n° 93.....	1
Jos. Daoust, Masson	1
F. Dextras, Cornwall.....	1
Nap. Dumas, St-Côme.....	1
D. Emond, Ste Anne, Ottawa.....	1
Zot. Frénette, Portneuf.....	1
W. Fortin, Ste-Genève.....	1
H. Fortin, Priceville.....	1
F. Fournier, Trois-Rivières	1
Thos. Grégoire, St-Evariste.....	1
D. Gourd, Windsor.....	1
Johnny Gauthier, Sayabec	1
A. Gauthier, Chelmsford	1
Léon Hudon, St-Valérien	1
Dan. Lefavre, Lefavre.....	1
Félix Labatte, Victoria Harbour.....	1
Jos. Lalonde, The Lake.....	1
J. E. L'Heureux, Lac Tortue	1
L. Larivière, Hawkesbury	1
J. A. Liboiron, Contrecoeur	1
A. Ménard, Hawkesbury	1
Jos. Maisonneuve, Hanover	1
Eug. Ménard, Soo, Mich.	1
R. Mercier, Windsor Mills	1
A. Ouellette, Lévis	1
Jos. F. Moore, St-Romain.....	1
I. Michaud, Bic	1
Rév. J. G. C. Plourde, Malbaie.....	1
C. O. Poirier, Pointe Gatineau	1
J. A. Pigeon, Alexandria	1
D. Rouleau, St-Tite.....	1
O. J. Rochon, Lac aux Saumons.....	1
Thos. Thanase, Lafontaine	1
Alb. Toussignant, Ste-Sophie	1
E. H. Sabourin, Rapide de l'Original	1
Jos. Thauvette, Les Cèdres.....	1
Wilfrid Tessier, St-Casimir.....	1
J. A. Trahan, Blind River.....	1

Total..... 532

RECENSEMENT.

Le recensement général du Canada aura lieu l'an prochain. Il importe de dire, dès à présent, aux Canadiens-français de s'y préparer, et de se mettre en mesure de donner aux fonctionnaires publics des renseignements clairs, précis, justes. Chaque citoyen doit, lors d'un recensement, dire la vérité sur son intérieur familial et sur sa situation financière. Être trop modeste, c'est être coupable. Quiconque sait lire et écrire doit le déclarer ; quiconque possède doit le dire. Ainsi, l'on permet aux pouvoirs publics de donner de bonnes statistiques.

Les Canadiens-français devront surtout ne pas avoir peur de s'afficher comme tels. Leur nombre exact doit être connu ; il importe plus que jamais que l'on sache que la natalité est toujours forte chez eux, et que l'on connaisse la puissance numérique et financière dont ils disposent.

LE PRÉVOYANT

PUBLIE PAR

L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des rues Dalhousie et York

Téléphone 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS



Le lendemain ne nous appartient pas.

x

Faites lire le "Prévoyant" à vos amis.

x

Le recrutement va bien ; faisons en sorte qu'il aille mieux encore.

x

Le rôle tutélaire du chef de famille ne doit pas s'arrêter à la tombe.

x

C'est le devoir d'un homme de cœur d'entrer dans une société mutuelle.

x

Il est très rare qu'un homme paie son certificat d'assurance ce qu'il vaut.

x

Engagez vos parents et amis à se joindre à l'Union St-Joseph du Canada.

x

Entrez dans l'Union St-Joseph du Canada tandis que vous êtes en bonne santé.

x

Les sociétés neutres empoisonnent la foi des catholiques qui les encouragent.

x

Canadiens-français, pour conserver votre homogénéité, enrôlez-vous dans vos sociétés nationales.

x

Le fabuliste Lafontaine a prêché en faveur de la mutualité quand il a écrit sa fable *La Cigale et la Fourmi*.

x

L'Union St-Joseph du Canada est, par sa base, l'expression réelle du patriotisme le plus pur et le mieux compris.

x

La mort viendra un jour ou l'autre vous chercher ; faites en sorte de ne pas laisser votre famille dans la misère.

x

Un catholique n'est pas justifiable d'entrer dans une société neutre ; un Canadien français ne l'est pas d'encourager les organisations cosmopolites.

x

Notre Société a déjà donné aux veuves, aux orphelins, aux invalides et aux malades, \$1,300,000. Ce chiffre, savez-vous combien il a soulagé de misères ?

Ce que l'on dit de nous.

Du "Croisé" :

UNE LOUABLE INITIATIVE.

"Il convient d'enregistrer, dans ce bulletin de l'action sociale catholique, le beau geste dont les Artisans Canadiens français ont illustré la dernière convention de leur association mutualiste, à Montréal. Suivant la généreuse impulsion donnée par leur aumônier général, M. le chanoine LePailleur, plusieurs des principaux officiers de cette prospère mutualité catholique et canadienne-française ont souscrit, en séance, près d'un millier de piastres, destinées à former le noyau d'une Caisse des œuvres sociales, et l'association va se charger d'alimenter cette caisse, selon la suggestion qu'avait bien voulu lui en faire Sa Grandeur Mgr Bruchesi, archevêque de Montréal.

Voilà un excellent mouvement, dont l'Union St-Joseph du Canada avait déjà donné l'exemple, avec sa fondation du "Sou Collégial" et son projet de colonisation coopérative, tout comme l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, avec le Denier de St-Pierre, qu'elle a fondé, et les autres œuvres nombreuses de restructuration sociale qu'elle poursuit, notamment sa florissante entreprise de presse catholique militante.

Toutes nos diverses grandes mutualités catholiques de langue française seraient bien inspirées d'entrer aussi dans ce mouvement d'action sociale catholique, où les Knights of Columbus se sont acquis une apparente supériorité, qui nuit au prestige de nos associations nationales. En s'adonnant énergiquement à l'action pratique, nos institutions mutualistes canadiennes-françaises, comme quelqu'un l'écrivait ces jours derniers, trouveraient vite le moyen de rétablir l'équilibre en leur faveur."

Du "Bulletin Paroissial" de l'Eglise St-Pierre de Montréal :

L'UNION ST-JOSEPH DU CANADA.

"Il ne faut pas confondre cette société prospère avec certaines autres qui sont purement locales. Ainsi, nous avons à St-Henri et à Lachine de ces Unions St-Joseph. Celle dont je parle a son bureau d'administration à Ottawa, n° 325, rue Dalhousie.

Quoiqu'ontarienne en son origine, elle n'est pas moins attachée que nos mutuelles québécoises à la cause catholique et canadienne-française. C'est pour cette raison qu'elle n'admet chez elle que des catholiques romains parlant la langue française et pratiquant leur religion.

Aussi, l'abandon de la religion catholique, l'affiliation à une société condamnée par l'Eglise, l'abandon de sa femme et de ses enfants sans

pourvoir à leurs besoins et sans cause justifiable, l'immoralité notoire sont-elles des causes qui entraînent, après constatation officielle, l'exclusion de l'association et la perte de tous les bénéfices.

Et, je dois le dire, cet article (207) ne reste pas à l'état de lettre morte ; on l'a vu appliquer tout récemment.

Pour connaître à fond les procédés de cette Société, il faudrait prendre plus que l'espace qui m'est alloué. Disons à son honneur qu'elle a inauguré, l'année dernière, l'œuvre du "Cen in Collégial". Elle s'en servira pour faire instruire bon nombre de jeunes gens pour pouvoir compter dans Ontario un plus grand nombre d'hommes éminents. Canadiens-français de cœur et de langue, aussi fervents catholiques qu'ardents patriotes."

T. B.

Par monts et par vaux.

VIVE LE PAPE !

Nous voulons joindre notre voix aux vigoureuses protestations de l'univers catholique contre le langage injurieux du maire de Rome à l'endroit de Notre Saint Père le Pape.

Par la bouche du juif Nathan, la franc-maçonnerie a outragé la Sainte Eglise Catholique. Mais c'est le propre de l'Eglise de souffrir la persécution et d'en sortir toujours plus belle, plus forte, plus aimée.

Pie X a reçu tant de témoignages de sympathie et tant de preuves d'amour depuis quelque temps, que la franc-maçonnerie n'a pas à se réjouir de la répercussion des paroles de Nathan.

En ce qui le concerne plus particulièrement, le Canada catholique n'a pas été lent à flétrir la conduite indigne du maire de Rome et à assurer le Pape de son plus profond attachement.

Vive le Pape !

CATHOLIQUES D'ABORD...

Parce que les Canadiens-français ne sont pas satisfaits de voir que, là où ils constituent une immense majorité, on leur donne des évêques de mentalité anglaise, il y a des gens qui les accusent d'être Canadiens-français d'abord et catholiques en second lieu seulement.

Cette assertion vaut ce qu'elle vaut seulement, c'est-à-dire rien du tout. La preuve en réside dans le fait que les évêques irlandais n'ont pas d'ouailles plus soumises et plus respectueuses que les Canadiens-français de leurs diocèses. En dehors du domaine religieux, il est permis à tout homme de différer d'opinion avec son évêque.

Si, chez l'élément canadien français, le sentiment national avait priorité sur le sentiment religieux,

on verrait les Canadiens-français, et non leurs coreligionnaires de langue anglaise, mettre en branle de puissants leviers pour hisser leurs nationaux sur les sièges épiscopaux...

CHACUN A SON AFFAIRE...

Il y a de bonnes gens qui, au sujet de l'effervescence populaire provoquée par le document Hanna-Pyne et par la lutte entre Mgr Fallon et l'élément canadien-français, disent : "Pourquoi la province de Québec se mêle-t-elle de la question de l'enseignement du français dans les écoles d'Ontario ? Qu'elle laisse donc le peuple d'Ontario régler lui-même ses affaires." Il suffit de leur répondre ce qui suit : "Pourquoi les Irlandais d'Amérique remuent-ils parfois ciel et terre pour que le Home-Rule soit accordé à l'Irlande ? Qu'ils laissent donc le peuple du Royaume-Uni régler lui-même cette question !"

LA LANGUE ET LA FOI.

Sa Grandeur Mgr Latulipe, vicaire apostolique du Témiscamingue, dans une lettre pastorale récente, déclarait la langue maternelle une des plus fidèles gardiennes de la foi. Monseigneur Fallon, évêque de London, soutient le contraire. Qui croire ? Nous n'avons pas d'hésitation à nous ranger de l'avis de Monseigneur Latulipe. L'histoire est là pour lui donner raison. Il y a, aux Etats-Unis, quinze millions d'Irlandais qui ne sont plus catholiques, précisément parce que la langue qu'ils parlent est celle du protestantisme. Entourés d'Anglais protestants, les Canadiens-français, eux, ont conservé leur foi intacte, parce qu'ils ont su veiller avec un soin jaloux à la conservation de leur langue. Le "Gaëlic Américain", de New-York, écrivait lui-même dernièrement ce qui suit : "En Irlande, la langue irlandaise a été la sauvegarde de l'Eglise. De date récente même, en 1850, cette langue était parlée jusqu'aux portes de Dublin. Si la langue anglaise avait progressé en Irlande 200 ans plus tôt, il n'y aurait pas aujourd'hui de hiérarchie catholique en Angleterre et il n'y aurait par d'archevêque à Westminster."

L'ASSOCIATION D'EDUCATION.

On nous informe que l'Association Canadienne-française d'Education d'Ontario doit faire un appel à tous ses membres, pour obtenir les fonds nécessaires à la défense de la cause nationale. Notre espérance est que cet appel sera entendu et qu'on y répondra. Canadiens-français, sachez être généreux ! Qui donne aux pauvres prête à Dieu, dit-on ; mais qui donne à la Patrie donne à ses propres enfants.

L'Association d'Education et la Question Bilingue.

Il s'est fait beaucoup de bruit, depuis quelque temps, autour de la question de l'enseignement bilingue dans Ontario.

Pour renseigner nos lecteurs, nous donnons, ci-après, deux documents.

Extrait des minutes de l'assemblée de l'Association Canadienne-française d'Education d'Ontario, tenue dans les salles de l'Association le 4 octobre 1910 :

Attendu que l'Association a pris connaissance de la lettre de Sa Grandeur Monseigneur Fallon, évêque de London, datée du 23^e jour de septembre 1910, lettre qui a été publiée dans presque tous les journaux anglais et français du pays et dans laquelle Monseigneur Fallon dit :

"I have never issued nor caused to be issued, directly or indirectly, verbally, by writing, or in any other way, any order or mandate or even expression of opinion concerning the teaching of French or of any other language in the Separate Schools, or in any other schools in the Diocese of London, or anywhere else; I have not, and I never have had any objection to the teaching of French or of any other language in accordance with the laws of the Province of Ontario and the Regulations of the Provincial Department of Education."

"This whole agitation therefore, as far as I am concerned, is not only utterly baseless but is also supremely unjust."

(TRADUCTION.)

"Je n'ai jamais donné ou fait donner d'ordre ou mandat et je n'ai jamais exprimé d'opinion, directement ou indirectement, verbalement, par écrit ou d'aucune autre façon, par rapport à l'enseignement du français ou de toute autre langue dans les écoles séparées ou dans les autres écoles du diocèse de London ou d'ailleurs. Je n'ai pas et je n'ai jamais eu d'objection à l'enseignement du français ou de toute autre langue autorisée par les lois de la province d'Ontario et par les règlements du Département de l'Education de la province."

"Toute cette campagne est par conséquent, en autant que je suis concerné, dépourvue non seulement de fondement,

"mais aussi souverainement injuste."

Attendu que cette Association a reçu et détient présentement des documents assermentés par plusieurs personnes dignes de foi qui établissent la preuve des faits suivants :

1. Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon, lors de la retraite ecclésiastique à Sandwich, le 14 juillet 1910, dans une conférence aux prêtres de son diocèse, a prononcé les paroles suivantes : "Je suis opposé aux écoles bilingues parce qu'elles ne peuvent donner une éducation appropriée à nos besoins. L'école bilingue ne réussit pas dans la province de Québec et ne réussira pas non plus dans cette province."

(Déclaration assermentée le 30 septembre 1910, devant Charles J. Montreuil, juge de paix.)

2. "Qu'à la retraite annuelle des Sœurs de Saint-Joseph, Monseigneur M. F. Fallon fit venir les Religieuses institutrices pour leur commander de ne plus enseigner le français. Que la Révérende Mère Supérieure Générale, Mère Angèle, alla consulter Monseigneur Fallon, ne pouvant croire que l'on défendit d'enseigner le français dans ses communautés de Belle Rivière et de Walkerville. Elle reçut l'ordre de dire à ses religieuses de ne plus enseigner le français."

(Déclaration assermentée le 30 septembre 1910.)

3. "Que vers le premier ou deux septembre 1910, la Révérende Mère Supérieure Vincent, de notre école (école Saint-Edouard de Walkerville) déclara avoir reçu ordre de Monseigneur Michel François Fallon, évêque de London, et de la Révérende Mère Supérieure, Mère Angèle, de la maison-mère de London, de ne plus enseigner un seul mot de français dans cette école, malgré les lois du pays et l'engagement existant depuis 1895. L'école ci-dessus mentionnée compte 85 pour cent d'enfants d'origine française."

(Déclaration assermentée par cinq citoyens de Walkerville, le 19 septembre 1910, devant J. E. Dobie, juge de paix.)

4. "Que vers le premier ou deux septembre 1910, la Ré-

"vérende Mère Supérieure Vincent, de notre école, (Ecole No 1, Sandwich Est) déclara avoir reçu ordre de Sa Grandeur Monseigneur Michel François Fallon, évêque de London, et de la Révérende Mère Supérieure (Mère Angèle), de la maison-mère de London, de ne plus enseigner un seul mot de français dans cette école, malgré les lois du pays et l'engagement existant depuis 1894. L'école ci-dessus mentionnée compte 95 pour cent d'enfants d'origine française."

(Déclaration assermentée par trois citoyens de Sandwich, en septembre 1910, devant Charles J. Montreuil, juge de paix.)

5. En outre des documents assermentés ci-dessus, l'Association détient une lettre d'un des commissaires d'une école séparée à Belle Rivière, déclarant : "Que, le premier septembre, la Mère du couvent est venue me voir et m'a notifié que l'évêque leur avait défendu d'enseigner le français dans la deuxième et la troisième classe. Nous avons eu une assemblée des Syndics et la résolution suivante a été envoyée :

"Moved by J. H. Strong, seconded by Alfred Gauthier :

"That the Sisters be notified to teach French in the rooms up to the third class and Catechism in all the rooms to the French children who are willing to take advantage of it."

(Lettre datée du 8 octobre 1910.)

L'Association d'Education regrette d'avoir à conclure qu'elle ne peut ajouter foi à la dénégation publique de Sa Grandeur Monseigneur Fallon.

Vraie copie.

(Signé) C. A. SEGUIN,
Secrétaire.

A une assemblée de l'Exécutif de l'Association d'Education, mardi soir, le 18 octobre 1910, il a été question du mémoire de Monseigneur Fallon contre les écoles bilingues.

Il a été décidé que l'Association approuverait la nomination par le gouvernement d'Ontario d'une Commission Royale chargée de s'enquérir et de faire rapport sur toutes les écoles dans la province.

Nous croyons fermement, a ajouté M. Belcourt, qu'une telle enquête démontrera d'une manière concluante :

1. Que les écoles, appelées écoles bilingues, ne sont en aucune façon inférieures aux autres éco-

les de la même catégorie dans la province.

2. Que l'établissement et le maintien d'écoles, dites bilingues, dans plusieurs endroits de la province, faciliteraient de beaucoup l'enseignement efficace de tous les sujets dans l'école et en particulier la langue anglaise.

3. Que de telles écoles bilingues sont d'une nécessité absolue dans certaines parties de la province où les enfants, lors de leur entrée à l'école, ne connaissent pas ou très peu la langue anglaise.

4. Que si la commission découvre des lacunes dans les écoles, dites bilingues, de semblables lacunes seront aussi découvertes dans les autres écoles, et on verra que ces lacunes sont dues principalement, sinon en entier, à l'incompétence des instituteurs, à l'insuffisance de l'inspecteur, et dans certains cas à l'absence complète de toute inspection, ou encore à l'hostilité persistante de certains inspecteurs.

5. Que toute lacune dans l'instruction et l'éducation des enfants, soit dans les écoles publiques, les écoles séparées ou les écoles dites bilingues, est due principalement à la grande difficulté de se procurer, pour toutes ces écoles, des instituteurs ayant les qualifications requises par la loi et le département de l'éducation.

6. Que le rapport d'une telle commission semblable fournirait, nous le croyons, la meilleure réponse possible aux reproches hâtifs, irréfléchis et injustes de l'évêque de London, qui, en cette occurrence, a été encore une fois de plus victime du violent préjugé contre les Canadiens-Français, préjugé qu'il a, au dire de ceux qui le connaissent bien, toujours entretenu et fréquemment exprimé avec emphase.

L'Association étant d'opinion que l'esprit de Mgr Fallon n'est pas ouvert à la conviction, ne prendra pas part à la controverse si dramatiquement offerte par lui, mais réservera plutôt son énergie et ses meilleurs efforts à l'accomplissement de la tâche plus pratique et plus patriotique d'aider le gouvernement d'Ontario à faire la lumière sur la véritable situation dans les écoles et de fournir aux enfants de la province la meilleure éducation possible.

La résolution suivante a aussi été adoptée unanimement :

Attendu que certains journaux et certaines personnes affirment que le but que s'est proposé et que poursuit l'Association Canadienne-Française d'Education

d'Ontario est d'imposer dans les écoles d'Ontario, soit publiques, soit séparées, soit bilingues, l'enseignement de la langue française à l'exclusion ou au détriment de la langue anglaise;

Attendu que cette affirmation, due à l'ignorance ou à la mauvaise foi de ceux qui la répètent, est absolument fausse et qu'il est urgent de la contredire de nouveau formellement et catégoriquement;

Il est unanimement résolu que cette Association réitère et confirme les déclarations faites publiquement par le Président et autres, pour et au nom de cette Association, que "la connaissance parfaite de la langue anglaise est indispensable dans la province d'Ontario, et cela dans toutes les branches de l'activité humaine," et "que si nous insistons sur l'enseignement du français dans les écoles séparées et publiques, c'est en vue de mieux faire apprendre et plus facilement l'anglais aux élèves canadiens-français qui les fréquentent, tout en perfectionnant chez eux l'usage de la langue française qu'ils ont apprise au sein de la famille."

Cette Association n'a pas d'autre but que de suivre et de mettre en pratique le conseil de son Excellence le Gouverneur Général du Canada, Lord Grey, donné tout récemment: "Apprenez le français en même temps que l'anglais," et cet autre conseil du Rév. Père Murphy, recteur de l'Université d'Ottawa: "Je demande pour tout homme la connaissance courante des deux langues et la culture soignée de sa langue maternelle."

Cette Association a donné et renouvelle son adhésion nette et sans équivoque à la déclaration suivante faite par son président en présence des représentants du gouvernement fédéral et celui d'Ontario, au théâtre Russell, le 19 janvier dernier, lors de l'inauguration du Congrès Canadien-français d'Education d'Ontario.

"Je l'ai déjà dit et je le répète, nous n'entretiens aucun préjugé contre la langue de la grande majorité du peuple canadien; nous ne sommes pas assez aveugles pour ne pas voir toute l'importance, toute la nécessité pour nous et pour les nôtres, de bien connaître et de bien parler la langue anglaise, ni assez préjugés pour entretenir la moindre objection à son maintien et à sa propagation. Elle est et sera en toute probabilité toujours la langue de la grande majorité au Canada. Tous les Canadiens-Français d'Ontario l'ont apprise

et tous nos enfants l'apprendront. De l'aveu même de nos concitoyens anglais, nous la parlons quelquefois aussi bien sinon mieux qu'eux-mêmes. Nous lui accordons, dans toutes nos relations d'affaires, une place pour le moins égale à la langue française, et il n'entre nullement dans nos desseins d'essayer à lui substituer cette dernière."

REMERCIEMENTS.

Tessierville, 16 oct. — Je remercie bien cordialement l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude apportée au règlement de ma réclamation pour bénéfices en maladie.

PIERRE OUELLET.

Notre-Dame de la Salette, 1er nov. — Je vous fais mes plus sincères remerciements pour le montant de \$75.00 reçu pour bénéfices en maladie. Veuillez publier ma reconnaissance dans le "Prévoyant".

JEAN-BAPTISTE LALONDE JR.

Eastview, 30 oct. — Permettez-moi de profiter de l'entremise de l'organe de l'Union St-Joseph du Canada, "Le Prévoyant", pour présenter mes plus sincères remerciements à cette Société pour la manière prompte et juste avec laquelle m'a été payé le montant de la police d'assurance détenue par mon époux, Hercule Proulx, décédé le 20 septembre 1910. Je ne saurais finir sans recommander à tous l'Union St-Joseph du Canada, qui permet à ceux que Dieu rappelle à lui la consolation de pourvoir au soutien de ceux qu'il laisse après lui, et à ces derniers de profiter des bienfaits d'une Société qui ne saurait être assez encouragée. Encore une fois, mes plus sincères remerciements.

VEUVE HERCULE PROULX.

Ottawa, 10 oct. — Qu'il me soit permis d'offrir à l'Union St-Joseph du Canada mes remerciements les plus sincères pour une somme de \$1,000 qu'elle vient de me payer par suite du décès de mon mari. La Société a fait face à ses obligations, en cette occurrence, avec une ponctualité digne d'éloges. Je désire lui en exprimer ma sincère reconnaissance. Et je recommande fortement aux mères de famille d'engager leur mari à entrer dans l'Union St-Joseph du Canada.

DELPHINE GAREAU.

Hull, 13 oct. — Je vous prie d'accepter mes plus sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apportée au règlement de ma réclamation au montant de \$1,000, pour le décès de mon fils, J. Arthur Bergeron. Je vous prie de reproduire cette marque de reconnaissance dans le "Prévoyant" et vous autorise à vous en servir en toute occasion pour le plus grand bien de votre Société.

WM BERGERON.

St-Eugène, 18 oct. — J'accuse réception de vos trois chèques au nom de Mme Art. Caron, formant la somme de \$500 dus à cette dame pour la mort de son fils. Au sujet de ce paiement, je reçois et vous transmet mille remerciements de la part de la famille Normand, avec prière d'insérer dans le "Prévoyant".

ALBERT DESCHÊNES,
Lamartine.

St-Raphaël, 16 oct. — Je remercie bien cordialement la Société pour la promptitude apportée au règlement de ma réclamation de bénéfices en maladie.

JOSEPH CADRIN.

Montréal, 21 oct. — J'ai reçu votre chèque daté du 13 octobre, au montant de \$77.65, balance du dixième de ma police. Mes sincères remerciements.

J.-B. CHAMPOUX.

Cache Bay, 15 oct. — Acceptez mes sincères remerciements pour la somme de \$75.00, reçue avec promptitude par l'entremise du conseil de Pembroke n° 21, pour le décès de mon épouse. Je vous prie de publier ceci comme preuve de ma reconnaissance.

URGÈLE PIGEAU.

St-Gabriel, 25 oct. — Je répond à votre lettre, que je viens de recevoir, ainsi que votre chèque au montant de \$1.00, pour lequel je vous fais mes plus vifs remerciements.

PACIFIQUE CLERMONT.

CONDOLEANCES.

Rigaud, 1er nov. — C'est avec peine que les membres du conseil de Rigaud n° 26 ont appris la mort de M. le Dr Henri Lafleur, médecin examinateur du dit conseil. Ils prient la famille du regretté défunt d'accepter leurs plus sincères sympathies en cette douloureuse circonstance.

F. UBALDE SÉGUIN, sec.

Shawinigan Falls, 26 oct. — A une assemblée des membres du conseil de Shawinigan Falls n° 23 de l'Union St-Joseph du Canada, tenue le 23 courant à la salle Tremblay, il a été résolu et adopté à l'unanimité, sur proposition de M. Jules Dumaine, secondé par M. le Dr J. A. Dufresne: Que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort de Dame Louis Boulay, mère bien-aimée de leur bon pasteur, le Rév. M. F. X. Boulay; qu'ils offrent à ce dernier leurs plus sincères sympathies dans la perte douloureuse qu'il vient de subir; et que copie de la présente résolution lui soit transmise, ainsi qu'à "L'Industriel" et au "Prévoyant" pour publication.

Jos. Guay, secrétaire.

Keewatin, Ont., 27 sept. — A une assemblée régulière du conseil de Keewatin n° 96, tenue le 25 de ce mois, la résolution suivante a été adoptée:

Proposé par M. Ch. Degagné, secondé par M. S. Lacasse et adopté à l'unanimité: Que les membres de ce conseil ont appris avec regret le décès de M. Omer Rochon, fils de M. Baromée Rochon, officier du dit conseil; qu'ils désirent exprimer à la famille du défunt leurs profondes sympathies dans le malheur qui la frappe; et que copie de cette résolution soit envoyée à la famille éprouvée, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

D. DUPUIS, secrétaire.

Valleyfield, 4 oct. — A une assemblée régulière et mensuelle des membres de l'Union St-Joseph du Canada, conseil local n° 38, tenu au lieu ordinaire de ses réunions, le 24 septembre, il a été proposé par M. Alphonse Dandurand, et adopté à l'unanimité des membres présents: Que ce conseil a appris avec peine la mort de son digne et dévoué 2me vice-président, M. Ernest Beauchamps; qu'il offre ses plus sincères condoléances à Madame Beauchamps et à la famille du regretté défunt; et que copie de cette résolution soit transmise à la famille Beauchamps, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

N. WALLOT, secrétaire.

Ste-Anne de la Pocatière, 10 oct. — A sa séance du dimanche 9 octobre, le conseil n° 117 a adopté la résolution suivante: Proposé par MM. C. F. Dionne et J. C. Morin, secondé par MM. W. Lebel et Jos. Raymond: Que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort de Mme Vve Joseph Sirois, mère de M. Jos Sirois, censeur de ce conseil, et qu'ils sympathisent de tout cœur avec la famille dans le deuil qui vient de la frapper;

Sur proposition de MM. Charles Boucher et Eugène Cazes, appuyée par MM. Ch. Beaulieu et Joseph Dubé: Que copie de cette résolution soit transmise à la famille de M. Joseph Sirois, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

JOS. E. LÉVESQUE, sec.

Sturgeon Falls, 22 oct. — A l'assemblée spéciale du conseil de Sturgeon Falls n° 12 de l'Union St-Joseph du Canada, tenue le 14 octobre, il a été proposé par M. Th. Miville, secondé par M. Tancrede Dumouchelle: Que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort soudaine de Mme Saladine Serré, épouse dévouée de M. Zotique Mageau, premier président de ce conseil; qu'ils désirent exprimer à leur zélé confrère si cruellement éprouvé, ainsi qu'à sa famille, leur plus profonde sympathie pour la perte qu'ils viennent de subir; et que copie de la présente résolution leur soit envoyée, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

Adopté à l'unanimité.

A. TRUDEL, secrétaire.

AVIS

Ottawa, 15 novembre 1910.

Aux membres de l'Union

St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 199 et 200 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de décembre prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 166 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

PREVOYANT GRATIS.

Il arrive parfois à certains sociétaires de refuser de recevoir "Le Prévoyant" parce qu'ils sont sous l'impression qu'ils doivent payer une piastre par année pour abonnement. Nous désirons leur rappeler que le "Prévoyant" est envoyé gratuitement à tous les membres de l'Union St-Joseph du Canada.

LA CAISSE SOCIALE

20 par cent des contributions mensuelles des porteurs de Bons Conjointes et de Bons Mutuels sont déposés à la Réserve Fiduciaire pour leur garantie exclusive.

LE BON CONJOINT.

Contributions mensuelles.

AGE	\$750.	\$1500.	\$3,000.
16	63	1 25	2 30
17	64	1 27	2 34
18	65	1 29	2 38
19	66	1 31	2 42
20	67	1 33	2 46
21	68	1 35	2 50
22	69	1 37	2 55
23	70	1 40	2 60
24	72	1 43	2 66
25	73	1 46	2 72
26	75	1 50	2 80
27	77	1 54	2 88
28	79	1 58	2 96
29	82	1 63	3 06
30	84	1 68	3 16
31	87	1 74	3 28
32	90	1 80	3 40
33	93	1 85	3 50
34	95	1 90	3 60
35	98	1 96	3 72
36	1 01	2 02	3 84
37	1 04	2 08	3 96
38	1 07	2 14	4 08
39	1 10	2 20	4 20
40	1 14	2 27	4 34
41	1 18	2 35	4 50
42	1 23	2 45	4 70
43	1 28	2 55	4 90
44	1 33	2 65	5 10
45	1 38	2 75	5 30

CLASSE ORDINAIRE.

Honoraires d'Admission, \$2.00.

Quel que soit le montant du Bon.
Les sommes payées pour les bénéfices ci-dessous sont déduites du Bon.

BENEFICES.

En maladie:

Police de \$750, \$2.50; polices de \$1,500 et de \$3,000, \$5.00 par semaine. 15 semaines par année.

En invalidité:

Police de \$750, \$3.00; police de \$1,500, \$6.00; police de \$3,000, \$12.00 comptant. déduction faite des bénéfices retirés antérieurement en règlement final.

Au décès de l'épouse:

Police de \$750, \$5.00; polices de \$1,500 et de \$3,000, \$10.00 pour frais funéraires.

A 65 ans révolus:

Police de \$750, \$2.50; polices de \$1,500 et de \$3,000, \$5.00 par semaine jusqu'à paiement complet de la balance due.

Au décès:

Police de \$750, \$5.00; polices de \$1,500 et de \$3,000, \$10.00 pour frais funéraires. Et pour police de \$750, \$2.50; polices de \$1,500 et de \$3,000, \$5.00 par semaine jusqu'à paiement entier de la balance due.

Ou 60% comptant de la valeur de la police en règlement final.

Au décès dans le cas de conversion 5 p.c. seront ajoutés au montant des 60 p.c. pour chaque période entière de 10 ans de sociétariat, ce qui fera 65 p.c., 70 p.c. comptant, etc., selon la durée du sociétariat.

LE BON MUTUEL.

Contributions mensuelles.

AGE	\$750.	\$1500.
16	65	1 10
17	66	1 12
18	67	1 14
19	68	1 16
20	69	1 18
21	70	1 20
22	71	1 22
23	72	1 24
24	73	1 26
25	74	1 28
26	75	1 30
27	76	1 32
28	78	1 36
29	80	1 40
30	82	1 44
31	84	1 48
32	87	1 53
33	90	1 58
34	93	1 63
35	96	1 68
36	1 00	1 74
37	1 05	1 80
38	1 10	1 86
39	1 15	1 92
40	1 20	2 00
41	1 25	2 08
42	1 35	2 16
43	1 45	2 25
44	1 55	2 35
45	1 65	2 45

CLASSE ORDINAIRE.

Les Deux Sexes Admis

Honoraires d'Admission, \$2.00.

Quel que soit le montant du Bon

BENEFICES.

A 65 ans révolus:

Police de \$750.00, \$50.00 par année pendant 15 ans.

Police de \$750.00, \$50.00 par année pendant 15 ans.

Au décès:

Police de \$750.00, \$50.00 pour frais funéraires et \$50.00 par année jusqu'à paiement entier du Bon.

Police de \$1,500.00, \$100.00 pour frais funéraires et \$100.00 par année jusqu'à paiement entier du Bon.

Ou 60% comptant de la valeur de la police en règlement final.

Dans le cas de conversion 5 p.c. seront ajoutés au montant des 60 p.c. pour chaque période entière de dix ans de sociétariat, ce qui fera 65 p.c., 70 p.c. comptant, etc., selon la durée du sociétariat.

LA CAISSE DOUAIRIERE C

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.

Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000
16 à	\$ c	\$ c	\$ c	\$ c
19	48	85	1 23	1 60
20	48	86	1 24	1 62
21	49	88	1 27	1 66
22	50	90	1 30	1 70
23	51	92	1 33	1 74
24	52	94	1 36	1 78
25	54	98	1 42	1 86
26	56	1 02	1 48	1 94
27	58	1 06	1 54	2 02
28	60	1 10	1 60	2 10
29	62	1 14	1 66	2 18
30	64	1 18	1 72	2 26
31	66	1 22	1 78	2 34
32	68	1 26	1 84	2 42
33	70	1 30	1 90	2 50
34	73	1 35	1 98	2 60
35	75	1 40	2 05	2 70
36	78	1 46	2 14	2 82
37	82	1 54	2 26	2 98
38	85	1 60	2 35	3 10
39	88	1 66	2 44	3 22
40	91	1 72	2 53	3 34
41	95	1 80	2 65	3 50
42	98	1 86	2 74	3 62
43	1 02	1 94	2 86	3 78
44	1 08	2 06	3 04	4 02
45	1 15	2 20	3 25	4 30

HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00.

Quel que soit le montant de la police.

Bénéfices.

En Invalidité:

La moitié de la police comptant ou un vingtième par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

A 70 ans:

Un dixième de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

Au décès:

Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou a 70 ans.

CAISSE DOUAIRIERE C, et CAISSE DE SE COURS REUNIES

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.

Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000
16 à	\$ c	\$ c	\$ c	\$ c
19	98	1 35	1 73	2 10
20	98	1 36	1 74	2 12
21	99	1 38	1 77	2 16
22	1 00	1 40	1 80	2 20
23	1 01	1 42	1 83	2 24
24	1 02	1 44	1 86	2 28
25	1 04	1 48	1 92	2 36
26	1 06	1 52	1 98	2 44
27	1 08	1 56	2 04	2 52
28	1 10	1 60	2 10	2 60
29	1 12	1 64	2 16	2 68
30	1 14	1 68	2 22	2 76
31	1 16	1 72	2 28	2 84
32	1 18	1 76	2 34	2 92
33	1 20	1 80	2 40	3 00
34	1 23	1 85	2 48	3 10
35	1 25	1 90	2 55	3 20
36	1 28	1 96	2 64	3 32
37	1 32	2 04	2 76	3 48
38	1 35	2 10	2 85	3 60
39	1 38	2 16	2 94	3 72
40	1 46	2 27	3 08	3 89
41	1 50	2 35	3 20	4 05
42	1 53	2 41	3 29	4 17
43	1 57	2 49	3 41	4 33
44	1 63	2 61	3 59	4 57
45	1 80	2 85	3 90	4 95

HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00.

Quel que soit le montant de la police.

Bénéfices.

En maladie:

\$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année.

Au décès de l'épouse: \$75.00.

En invalidité:

La moitié de la police comptant ou un vingtième par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

A 70 ans:

Un dixième de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

Au décès:

Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou a 70 ans.

LA CAISSE DE SECOURS D.

Ne seront admis à participer aux bénéfices de cette caisse que ceux qui font partie d'autres caisses de la société.

BENEFICES.

En maladie: \$5.00 par semaine, 15 semaines chaque année.

Au décès de l'épouse: \$75.00.

HONORAIRES D'ADMISSION, \$1.00.

AGE	Contribut. mensuelles
16 à 39 ans, les deux inclusivement	40 centins
40 à 45	55 centins

LA CAISSE DOUAIRIERE E.

Pour les deux sexes mais particulièrement pour le sexe féminin.

AGE.

Contributions mensuelles.

	\$100	\$200
16 à 23 ans, les deux inclusivement	15	25
24 à 29 do do	20	30
30 à 34 do do	25	35
35 à 39 do do	30	40
40 à 45 do do	35	50

HONORAIRES D'ADMISSION, 50c.

Assurance payable au décès seulement.

Admission de 16 à 45 ans, les deux inclusivement.

Les membres de la Caisse Sociale ne sont jamais, durant leur sociétariat, libérés du paiement des contributions mensuelles ou autres cotisations. Les aspirants de 40 ans et plus doivent la preuve de leur âge avec leur demande d'admission. Le membre non marié lors de son admission qui se mariera ensuite, n'aura droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée par certificat de médecin que son épouse est en bonne santé.

Renseignements utiles

Nous voulons renseigner nos membres sur quelques points importants, afin de leur éviter des désagréments et prévenir les délais occasionnés par l'ignorance de certains détails, de certaines formalités à remplir dans les cas de réclamations pour bénéfices en maladie, bénéfices de décès et autres.

Extrait de Baptême. — Avez-vous produit et fait enregistrer votre extrait de baptême au bureau principal? Sinon, il est de votre intérêt de le faire sans délai. Vous devez l'adresser à nos bureaux sous enveloppe cachetée, avec votre adresse, et dès que nous aurons vérifié votre âge, nous nous empresserons de vous le retourner. La plupart des compagnies d'assurance et des sociétés mutuelles exigent la production de l'extrait de baptême lors de l'inscription de l'assuré. L'Union St-Joseph ne fait cette condition obligatoire qu'alors que l'aspirant est âgé de 40 ans. Néanmoins, il est très désirable, dans l'intérêt du membre lui-même comme dans l'intérêt de l'administration, que l'extrait de baptême soit produit dès l'admission ou aussitôt que faire se pourra. La preuve d'âge doit être donnée, et il est préférable pour toutes les parties concernées que cette preuve soit faite avant le décès du membre. L'âge étant vérifié, c'est pour les héritiers une formalité de moins à remplir lors du décès d'un membre, et, par conséquent, un délai d'évité dans le règlement.

Bénéfices en maladie. — Nous attirons de nouveau l'attention des membres sur l'importance majeure qu'il y a pour eux de payer leurs cotisations mensuelles le ou avant le premier jour de chaque mois. Le paiement des bénéfices en maladie sera retardé d'autant de jours de délai qu'on en a apporté au paiement de ladite cotisation. Il y a, de plus, certaines formalités à remplir. Le membre malade doit faire sa demande de bénéfices à son percepteur ou receveur sur la formule régulière (No 11). Il doit faire remplir par son médecin la formule (No 12) de certificat médical. Si ce certificat est satisfaisant, le paiement des bénéfices, tel qu'y pourvoit la constitution, datera de sept jours après la date de la demande, les sept premiers jours de maladie n'étant pas payables.